

vernementales, mais que ces régies disparaissent lorsque la fabrication est achevée et que le produit parvient au consommateur. Autrement dit, le gros commerçant jouit d'une protection dont le consommateur est privé. C'est là une situation grave.

Le cuir et les peaux brutes tombent sous la protection des régies, mais non les chaussures. Il en va de même des articles en laine. Le manufacturier achète les matières premières et le consommateur le produit fini. L'un jouit de la réglementation, mais non pas l'autre. La protection est accordée à ceux qui n'en ont pas besoin et refusée à ceux qui ne peuvent s'en passer.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

#### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

##### DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre) propose:

Que les bills nos 28 à 58 inclusivement, 60 à 71 inclusivement et 74 à 103 inclusivement soient maintenues pour la 2e fois.

M. FRÉDÉRIC DORION (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, à en juger par le grand nombre de bills qui déjà, malgré que la session soit peu avancée, nous parviennent de la fabrique de divorces de l'autre endroit, il est facile de prévoir cette année une forte augmentation sur les années antérieures. Comme c'est la première fois qu'on nous invite à donner notre assentiment à un certain nombre de ces bills, je profite de l'occasion pour protester de nouveau contre la trop grande facilité avec laquelle s'obtient le divorce et contre l'adoption de toute mesure de ce genre par la Chambre des communes.

Tous les jours on nous rappelle, à bon droit je crois, que nous traversons une période de rajeunissement conséquent aux misères, aux difficultés et au conflit qui ont marqué les six dernières années. Près de la moitié de l'humanité est encore aux prises avec des conditions d'existence très dures et même dans les pays vainqueurs, les populations se débattent afin de se libérer des entraves qu'elles subissent depuis plusieurs années. Chaque jours nous parviennent d'organismes de toutes sortes,—cercles d'entraide, syndicats ouvriers et que sais-je encore,—des requêtes nous invitant à adopter des mesures d'ordre social afin de relever le niveau d'existence de nos concitoyens, et leur aider à jouir des comforts de la vie. Mais je soutiens, monsieur l'Orateur, que jamais nous ne trouverons dans les lois sociales

ou autres, quelqu'en soit le nombre, le remède à l'état de choses actuel. Même si nous passions l'année ici à légiférer, notre pays ne s'en porterait pas mieux si la moralité et la conduite de notre population n'étaient pas ce qu'elles doivent être. Nous devons sans crainte envisager la situation telle qu'elle est et essayer d'extirper la racine même du mal.

Il est bien reconnu que la famille est l'élément essentiel de la société. Il est indéniable que la destruction de la famille entraîne l'effondrement de la société et que celle-ci sera forte et prospère dans la mesure où les familles seront vigoureuses et solides. Nous avons donc, en qualité de législateurs, le devoir de pourvoir aux besoins matériels de la nation, mais ce n'est là qu'une partie de notre mandat que nous ne saurions remplir tout à fait qu'en adoptant les mesures nécessaires pour prévenir la décadence morale dont le peuple peut souffrir. Sauvons la famille et nous pourrons envisager avec confiance l'avenir de notre pays.

Je cite, monsieur l'Orateur, un extrait d'un article du dernier numéro de la revue *New World*, intitulé: *Qu'est-ce qui rend les gens heureux?*

Si nous voulons que la famille, pierre angulaire de la civilisation, survive, déclarait dernièrement un professeur d'Harvard, il faut en publier les louanges, comme on fait à l'égard du savon, sur des affiches, sur des vignettes multicolores et à la radio, par les soins d'une société qui s'appellera Hucksters (international) Inc. De nouvelles statistique de Los-Angeles révélant que sur six mariages il y a cinq divorces, en Californie, confirment la justesse de cette opinion surtout si on se rend compte que la proportion des divorces croît chaque année au Canada.

A l'inverse de la Grande-Bretagne, nous faisons plus de cas de l'argent que de la vie familiale. Voici un tableau comparé des révélations obtenues par l'Institut canadien de l'opinion publique et l'Institut britannique, en réponse à la question: "Voulez-vous me dire en vos propres termes ce que signifie pour vous le mot "bonheur"?"

#### Bonheur d'abord

	Grande-Bretagne	Canada
Vie de famille .....	33 p. 100	19 p. 100
Fonds suffisants .....	13 p. 100	38 p. 100
Contentement .....	20 p. 100	32 p. 100
Santé .....	13 p. 100	18 p. 100
Amis .....	3 p. 100	7 p. 100
Religion .....	1 p. 100	2 p. 100

En Angleterre, 7 p. 100 des gens interrogés, et au Canada, 6 p. 100 d'entre eux étaient indécis.

L'article poursuit:

Le tableau précité ne facilite pas la comparaison parce que le pourcentage total dépasse 100 p. 100, des gens étant d'avis que le bonheur se compose de plusieurs éléments. Ces données indiquent, toutefois, qu'au Canada, nous avons grandement besoin de reviser notre